



REGLEMENT DE L'EPREUVE

FEI PI : Triathlon de Tiarei - Dimanche 20 novembre 2022
Rdv à partir de 07H00

TRIATHLON
éco responsable

Dans le cadre de notre engagement pour le respect et la préservation de notre environnement

Nous remercions tous les concurrents qui accompagneront notre démarche en adoptant les mesures suivantes

Limiter le nombre de véhicules en privilégiant l'arrivée en vélo ou en covoiturage (**les coureurs arrivant sur le site à vélo seront récompensés par un cadeau**)

Limiter les déchets au strict minimum (nombre de poubelles limitées sur place, privilégier les ravitaillements naturels plutôt que les gels)

Le nombre de gobelets sera limité au ravitaillement course à pieds du format S et XS (**aucun gobelet ni cannette sur la zone d'arrivée, pensez à apporter un bidon ou gobelet pliable**)

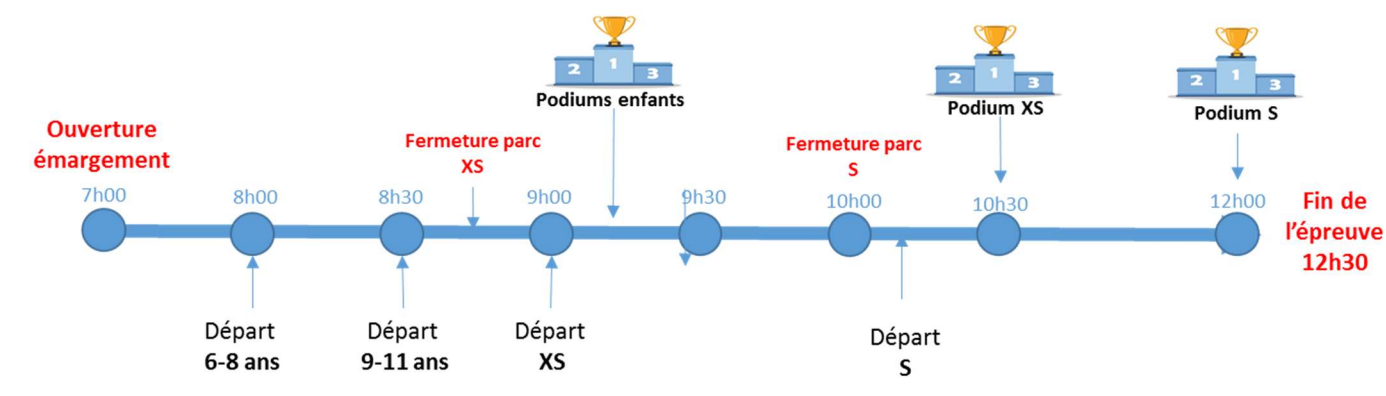
La délimitation du parc à vélo ainsi que l'emploi des rubalises étant réduits au strict minimum dans le respect du règlement et de la sécurité, nous demandons aux concurrents d'intégrer les différents parcours avant le départ

Plan d'accès au site



Attention : les places de parking étant limitées, privilégier les transports groupés

Déroulement de la journée



Les élargements sont ouverts à partir de 7h00 et clos 15 minutes avant la fermeture du parc à vélo

Article 1 : deux triathlons (parcours S et XS) et deux aquathlons enfants sont organisés par l'**A.S. FEI PI section triathlon**.

Ils auront lieu le dimanche 20 novembre 2022 sur la commune de Tiarei au PK 25,3 côté mer sur un terrain privé

- **Aquathlon 6-8 ans** (départ à 08h) : **course à pied** 100m - **natation** 50 m - **course à pied** 400m
- **Aquathlon 9-11 ans** (départ à 08h30) : **course à pied** 200m - **natation** 100 m - **course à pied** 800m
- **Triathlon XS** (départ à 9h00, fermeture parc à vélo à 08h45) : natation 350m, vélo 10km, cap 2.5km
- **Triathlon S à 10h15** (fermeture parc à vélos 10h00) : natation 750m, vélo 20km, cap 5km

L'Aquathlon est ouvert aux enfants de 6 ans à 11 ans (*les enfants de 12ans peuvent participer à la course mais ne seront pas classés*)

Le XS est ouvert à partir de 12 ans (dans l'année).

Le S est ouvert à partir de 16 ans (dans l'année).

Article 2 : Les épreuves sont ouvertes aux individuels

Article 3 : *Dans le cas de conditions météorologiques défavorables ou autres circonstances imprévues les y contraignant, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler les courses.*

Article 4 : Inscriptions

- **Droits d'inscription :**
 - **Epreuves enfants** : 500Xpf, 750xpf pour les non licenciés
 - **Triathlon XS** : 2.000xpf, 3.000xpf pour les non licenciés
 - **Triathlon S** : 2500xpf, 3500xpf pour les non licenciés
- **Modalités d'inscription et délais :**
 - Inscriptions en ligne directement sur le site FENUAMOOVE <https://www.fenuamooove.pf/> **avant le vendredi 18 novembre à 23h00**
 - **Ouverture des émargements à 07h00**, clôture 15 minute avant la fermeture du parc à vélo

Article 5 : Les concurrents se reconnaissent être médicalement aptes à cette compétition pour laquelle ils se sont physiquement préparés. Ils acceptent la responsabilité de tout accident pouvant être la suite directe ou indirecte de cette course.

Pour les non licenciés, la présentation d'un certificat médical pour la pratique du triathlon en compétition, de moins d'un an par rapport à la date de l'épreuve est obligatoire à la table des inscriptions le jour de la course.

Article 6 : Chaque concurrent devra obligatoirement accomplir le parcours dans son intégralité dans l'ordre suivant : natation, vélo et course à pied.

Article 7 : Les officiels sont autorisés à arrêter un concurrent pour raison de sécurité, ou quand le temps limite annoncé est dépassé. **Temps limite fixé à 2h30 pour effectuer l'ensemble du triathlon sprint.** Pas de temps limite pour le XS.

Article 8 : Tout concurrent recevant une aide extérieure durant la course sera disqualifié.

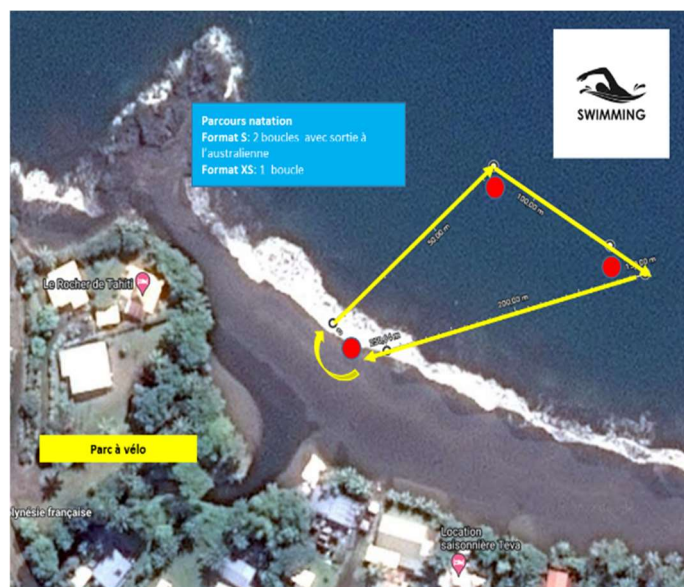
Article 9 : Un concurrent injurieux, impoli, irrespectueux vis à vis d'un arbitre, d'un bénévole, ou d'un autre concurrent, se verra obligatoirement disqualifié.

CHAPITRE II- NATATION – partie triathlon

Article 1 : la course se déroulera PK 25 ,3 côté mer sur un terrain privé. Le départ sera donné depuis le bord de plage pour un parcours sous la forme d'un triangle, à faire dans le sens des aiguilles d'une montre et dont la distance est de 400 m (XS) et parcours à faire deux fois pour le S (800 m). Départ échelonné –

Article 2 : Les accessoires de flottaison, de propulsion et de respiration sont interdits, sauf autorisation spécifique. La combinaison iso thermique est interdite. Tous les styles de nage sont autorisés. Il est autorisé de se reposer temporairement accroché à une des bouées de balisage, de marcher ou courir sur le fond à l'arrivée et au départ.

Article 4 : Seul les kayaks de sécurité appartenant à l'organisation ou autorisés par elle, circuleront sur le parcours et pourront intervenir dans le déroulement de l'épreuve. Le service en mer est assuré par l'organisation.



CHAPITRE III-CYCLISME (drafting autorisé)

Article 1 : Les départs et arrivées s'effectueront au PK 25,3 côté mer. Les parcours sont les suivants :

- XS : direction Papeete, demi-tour au PK 20 (haut de la côte de Nive'e) et retour sur site soit environ 10 kms
- S : même parcours à faire deux fois (2 x 10 km).

Article 2 : Avant, pendant et après la course, tous les concurrents doivent strictement se déplacer à pieds dans l'aire de transition et le parc à vélos.

Article 3 : Chaque concurrent doit s'assurer du bon état de son vélo avant la course. L'organisation peut interdire le départ ou disqualifier le concurrent dont le vélo n'est pas en état normal de fonctionnement.

Article 4 : Pour des raisons de sécurité, le port du casque à coque dur (norme CE), sangle jugulaire serrée, est obligatoire pendant toute l'épreuve cycliste jusqu'à la pose du vélo.

Article 5 : Le drafting est autorisé (Les prolongateurs sont interdits)

Article 7 : Tous les concurrents sont tenus de respecter le code de la route et seront responsables en cas d'infraction. Ils devront en particulier, respecter la voie de circulation affectée à la course et surtout être vigilant aux demi-tours.



CHAPITRE IV- COURSE A PIED – partie triathlon

Article 1 : Les départs et arrivées s'effectueront au PK 25,3. Les parcours sont les suivants :

- XS : direction Papeete, pour un aller-retour sur un total de 2,5 km. 1 boucle
- S : parcours identique que le XS à faire deux fois. 2 boucles



CHAPITRE V – AQUATHLON

L'aquathlon se déroulera sur la plage

Respectivement sur une course à pied de 100 mètres suivi d'une natation de 50 m et suivi d'une course à pied de 300m (pour les 6-9 ans) et 100m de course à pied suivi de 100 m de natation et 800 m de course à pied (pour les 8-11 ans).

CHAPITRE VI - ARBITRAGE DE L'EPREUVE

Les épreuves sont organisées suivant les règles de la fédération Tahitienne de Triathlon en vigueur. L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs. Lien ci-après.

<https://www.tahititriathlon.pf/wp-content/uploads/2022/01/Reglement-F.T.TRI-2022-site.pdf?x28395&x28395>

CHAPITRE VII – REMISE DES PRIX

Chaque catégorie de course se verra primée ; médailles aux 3 premiers hommes et femmes. L'organisateur s'autorise à octroyer des lots supplémentaires en fonction des sponsors de l'épreuve aux différents athlètes.

Le Président de l'AS FEI PI TRIATHLON
Mr Christophe Lefèvre